



Bien préparé pour les urgences et les situations de crise lors de manifestations

La FSSE et les associations régionales souhaitent à tous les organisateurs une manifestation sans accident. Or, de graves accidents, voire même des catastrophes, peuvent avoir lieu partout et en tout temps – et cela pourrait peut-être vous arriver demain déjà. Merci de consacrer quelques minutes de votre temps pour lire cet aide-mémoire et de prendre les indications données en considération.

Qu'est-ce qu'une crise?

- Les crises ou les catastrophes se caractérisent par une phase de chaos. Durant cette phase, il convient d'obtenir le plus rapidement possible une vue d'ensemble afin de déclencher les mesures d'urgences qui s'imposent ;
- les accidents qui entraînent la mort, respectivement une grave blessure d'une participante/d'un participant ;
- Les accidents entraînant la mort d'un cheval sur la place de concours;
- les catastrophes naturelles et les incendies qui détruisent une grande partie des infrastructures de la manifestation;
- de graves accusations contre l'organisateur ou la fédération (harcèlement sexuel, grave violation de la loi sur la protection des animaux, etc.).

Préparation de l'organisateur en vue d'une crise possible:

- L'organisateur est conscient des genres de crises (accidents grave, catastrophes naturelles, accusations) qui peuvent se présenter lors de sa manifestation.
- Le procédé en cas de situation de crise a été discuté au sein du CO et il est connu du CO. Les membres du CO connaissent leur tâche en cas de situation de crise. *Cet aide-mémoire est déposé auprès du jury.*
- L'organisateur connaît les cas entraînant une interruption de sa manifestation et qui en décide. Selon les règlements de la FSSE, le président du jury prend la décision après avoir entendu le président du CO.
- Tous les fonctionnaires savent qui alarme l'ambulance/les pompiers/la police/ le vétérinaire et dans quels cas.
- Un/une porte-parole pour les médias est désigné (p.ex. le président du CO), il connaît sa fonction et il est à disposition durant toute la manifestation. Il ou elle est POC (Point of contact; unique interlocuteur/trice apte à donner des renseignements). Cela évite des déclarations divergentes et décharge les membres du CO au niveau de la gestion des situations.
- Tous les personnes impliquées dans la manifestation connaissent les coordonnées de contact (numéros de portable!) des fonctionnaires les plus importants et des services d'urgence (services sanitaires, hôpital, médecin, service du feu, service de sauvetage des grands animaux, office vétérinaire, élimination des cadavres d'animaux) à savoir dans tous les cas le président du CO, le président du jury, le délégué techniques, le porte-parole, le vétérinaire, le médecin ou l'ambulancier, l'ambulancier pour animaux. Une liste «téléphones d'urgence» que tous les aides ont sur eux a fait ses preuves.

- Une ou des personnes destinées à encadrer les victimes et les proches sont désignées, elles connaissent leur fonction et elles sont à disposition durant toute la manifestation (ni le président du CO, ni le porte-parole).
- Une liste comportant toutes les adresses e-mail du responsable de la communication FSSE et de l'association régionale, des médias principaux de la région ainsi que de la presse spécialisée (Pferdewoche, Le Cavalier Romand, etc.) est disponible.
- Du matériel destiné à protéger le lieu d'un accident des regards des spectateurs et des médias est à disposition. Des tentes de fête avec parois latérales (éventuellement plusieurs tentes les unes à côté des autres) ont fait leurs preuves.

Comportement correct durant une situation de crise

1. Sécuriser le lieu de l'accident et interrompre l'épreuve.
2. Alarmer les services de secours respectivement le vétérinaire et s'occuper des blessés.
3. Protéger le lieu de l'accident contre les regards du public et des médias.
4. Demander au public, par l'entremise du speaker, de faire preuve de compréhension et l'inviter à se tenir éloigné du lieu de l'accident afin de ne pas entraver le dégagement des blessés. Le public est constamment informé du déroulement (interruption/annulation).
5. Assurer le guidage des services d'urgence.
6. Lors de l'intervention REGA chevaux, libérer suffisamment tous les endroits d'atterrissage possibles: le pilote décide où il veut atterrir.
7. Protéger les victimes et les proches du public et des médias et les encadrer.
8. Transmettre immédiatement toutes les demandes de médias au porte-parole. Aucun autre fonctionnaire et aucun aide ne donne des renseignements à des médias ou à d'autres personnes publiques (cf. verso).
9. Décider de la suite du déroulement de la manifestation (annulation) et en informer immédiatement le public, les participants et les médias.
10. Il convient d'en informer le responsable de la communication de la FSSE ainsi que le chef de communication de l'association régionale concernée.
11. Dans les jours qui suivent, se renseigner auprès des proches/blessés sur le processus de guérison, respectivement sur l'état de la personne.

A observer pour le cas où un cheval doit être euthanasié

- Si le cheval peut être transporté, l'éloigner du lieu de la manifestation. Le vétérinaire de concours décide de l'aptitude au transport.
- L'utilisation d'une protection contre les regards du public/des médias est décidée par le vétérinaire.
- La mort doit si possible être donnée sous forme d'euthanasie ; il faut absolument éviter d'abattre un cheval avec un pistolet d'abattage ou un pistolet sur la piste.
- L'organisateur est responsable de l'évacuation la plus rapide possible du cheval mort. Veuillez impérativement vous concerter auparavant avec votre vétérinaire de concours,
- Le responsable de la communication de la FSSE et le chef de communication de l'association régionale concernée doivent être informés après l'euthanasie du cheval.
- Dans le cas d'une mort soudaine avec un diagnostic peu clair, le vétérinaire décide de la marche à suivre.

Contact avec les médias

Après un événement, les médias atteignent en quelques minutes des milliers de personnes en influençant leur opinion sur une manifestation. Et lorsqu'une opinion est faite, il est très difficile de la changer. Un contact coordonné et professionnel avec les médias est donc payant.

C'est pourquoi cette consigne s'applique à toutes les personnes impliquées dans la manifestation: Toutes les demandes de médias sont à transmettre au porte-parole désigné au préalable!

Le porte-parole et les fonctionnaires principaux (président du jury/président du CO) élaborent ensemble une prise de position officielle comportant uniquement des faits avérés. Donnez le plus rapidement possible une première prise de position et complétez-la régulièrement avec de nouveaux faits avérés.

Demandez aux médias de vous accorder un bref temps de réflexion pour des commentaires ou pour réagir à des allégations (1-3 heures) mais répondez impérativement aux médias dans le temps imparti ou alors annoncez-leur un éventuel retard imprévu et justifiez-le.

Transmettez simultanément les informations sous une forme similaire à tous les médias. Les communiqués de presse par courriel sont un moyen idéal. En cas de nombreuses demandes de la part de médias, une conférence de presse peut être organisée à court terme. Informez à temps quand et où la conférence de presse aura lieu.

A éviter absolument :

- Ne pas communiquer des suppositions mais uniquement des faits;
- ne pas donner d'informations sur des tiers sans avoir obtenu leur accord ;
- ne pas reporter la faute sur la victime, respectivement sur d'autres personnes;
- éviter de porter un jugement précipité;
- ne pas tenter de dissimuler les fautes évidentes.

En cas d'incertitude, de demandes critiques de la part des médias ou d'accidents très importants, n'hésitez pas à contacter le chef de communication de votre association régionale et le responsable de la communication de la FSSE.

Responsables de la communication des associations régionales et de la FSSE:

OKV Claudia Uehlinger 079 338 82 14
SVPS Nadine Niklaus 078 830 10 41